



Recommandations du groupe de philosophie de l'Inspection Générale concernant le travail dans les classes.

publié le 03/04/2016 - mis à jour le 04/04/2016

Préconisation d'un certain nombre d'éléments d'organisation du travail dans les classes de philosophie.

Descriptif :

Le travail actif et régulier des élèves est la condition de leurs progrès dans l'acquisition de connaissances et d'une culture philosophiques, dans la pratique de la lecture et de l'écriture, dans l'exercice d'une réflexion critique, dans l'appropriation de méthodes rigoureuses et dans la familiarisation avec les épreuves de philosophie du baccalauréat.

Parmi les activités régulières des élèves, les recommandations soulignent :

- les séquences consacrées à l'expression écrite ou orale ;
- la lecture, en classe comme en dehors de la classe ;
- la prise de notes en classe.

Quelles qu'en soient la nature et l'importance, les travaux des élèves donnent lieu, en classe, à un compte-rendu et à un corrigé ajustés (un exemple précis de traitement des sujets proposés qui les met à leur portée).

Pour ce qui concerne la notation, il est rappelé que les notes ou les remarques susceptibles d'être perçues comme humiliantes sont proscrites.

Les recommandations rappellent la constitution des listes de textes.

Les recommandations rappellent le nombre de devoirs conformes aux épreuves du baccalauréat que les élèves doivent faire dans leur année de terminale :

- dans la série L : au minimum, 8 devoirs sur l'ensemble de l'année, dont 4 en temps limité (4 heures) ;
- dans les séries S et ES : au minimum, 6 devoirs sur l'ensemble de l'année, dont 3 en temps limité (4 heures) ;
- dans les séries technologiques : au minimum, 5 devoirs sur l'ensemble de l'année dont 2, en temps limité (4 heures).

Document joint

 [Recommandations du groupe de philosophie concernant le travail dans les classes de philosophie \(PDF de 321.4 ko\)](#)

Préconisation d'un certain nombre d'éléments d'organisation du travail dans les classes de philosophie.